



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

19 Septembre 2017

Action collective contre Air Canada - Expiration de passes de vols et frais illégaux

Champlain Avocats (Montréal, Québec) et Evolink Law Group (Vancouver, Colombie-Britannique) ont déposé une demande d'autorisation d'exercer une action collective devant la Cour supérieure du Québec. Cette action collective proposée a été intentée contre Air Canada pour le compte de tous les consommateurs partout au monde qui ont acheté une passe de vol comportant un nombre déterminé de crédit de vols depuis le 16 août 2013.

L'action réclame des dommages-intérêts ainsi que des dommages punitifs contre Air Canada pour avoir imposé des dates d'expiration et des frais sur ces passes de vol, en contravention avec la *Loi sur la protection du consommateur*.

Pour plus d'information, veuillez visiter <http://evolinklaw.com/air-canada-expiry-classaction/>

Les avocats en demande pour l'action collective envisagée sont:

- Me Jérémie John Martin de Champlain Avocats (info@champlainavocats.com)
- Me Sébastien A. Paquette de Champlain Avocats (info@champlainavocats.com)
- Mr Simon Lin de Evolink Law Group (info@evolinklaw.com)